ORDRE DU JOUR

- Rapport de la Gérance (rapport de gestion).
- Rapport du Conseil de Surveillance.
- Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la composition, l'application du principe de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes en son sein, la préparation et l'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés et sociaux ainsi que sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L. 226-10-1 du Code de Commerce.
- Rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes sur les délégations financières.

QUESTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2014 (1^{re} résolution).
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2014 (2e résolution).
- Affectation du bénéfice et fixation du dividende (2,05 euros) (3º résolution).
- Modalités de paiement du dividende, en numéraire ou en actions (4º résolution).
- Renouvellement du mandat de Monsieur Hervé Claquin comme membre du Conseil de Surveillance (5º résolution).
- Renouvellement du mandat de Monsieur Olivier Mistral comme membre du Conseil de Surveillance (6e résolution).
- Renouvellement du mandat de Monsieur Erik Pointillart comme membre du Conseil de Surveillance (7º résolution).
- Nomination de Madame Laure Grimonpret-Tahon comme membre du Conseil de Surveillance (8º résolution).
- Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours et les exercices suivants (133 000 euros) (*9º résolution*).
- Rémunération complémentaire variable de la Gérance (10° résolution).
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Monsieur Gilles Gobin directement et indirectement, au travers de la société Sorgema, en qualité de gérant de Rubis (11e résolution).
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à la société Agena, représentée par Monsieur Jacques Riou, en qualité de gérant de Rubis (12e résolution).
- Autorisation à donner au Collège de la Gérance à l'effet de procéder à un programme de rachat d'actions (contrat de liquidité) (13º résolution).
- Approbation des conventions et engagements réglementés (14º résolution).













QUESTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- Plafond global des émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vertu des délégations financières (30 millions d'euros de nominal – 12 millions d'actions) (15° résolution).
- Délégation de compétence au Collège de la Gérance, pour une durée de 26 mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription (plafond 25 millions d'euros de nominal – 10 millions d'actions) (16° résolution).
- Délégation de compétence au Collège de la Gérance, pour une durée de 26 mois, à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre lors d'augmentations de capital avec droit préférentiel de souscription et en cas de souscriptions excédant le nombre de titres proposés, dans le cadre d'options de surallocation (17º résolution).
- Délégation de compétence au Collège de la Gérance, pour une durée de 26 mois, à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de bénéfices, de réserves ou de primes (plafond 15 millions d'euros de nominal 6 millions d'actions).
- Délégation de compétence au Collège de la Gérance, pour une durée de 26 mois, à l'effet d'émettre des actions de la Société en rémunération d'apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (plafond 3,8 millions d'euros de nominal – 1,5 million d'actions) (19° résolution).
- Création d'une nouvelle catégorie d'actions constituée d'actions de préférence, régies par les articles L. 228-11 et suivants du Code de commerce et modification corrélative des statuts (20° résolution).
- Autorisation à donner au Collège de la Gérance, pour une durée de 38 mois, pour procéder, dans le cadre des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de préférence au profit de certains salariés de la Société ainsi que de certains salariés et des dirigeants mandataires sociaux des sociétés liées à la Société (21º résolution).
- Pouvoirs à donner au Collège de la Gérance conformément à l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, à l'effet d'augmenter le capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au bénéfice des adhérents d'un plan d'épargne entreprise (plafond 700 000 euros de nominal 280 000 actions) (22e résolution).
- Délégation de compétence au Collège de la Gérance, pour une durée de 26 mois, à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise établi en application des articles L. 3332-3 et suivants du Code du travail (plafond 700 000 euros de nominal – 280 000 actions) (23º résolution).
- Modification de l'article 37 des statuts (Admission aux Assemblées Dépôt des titres) (24º résolution).
- Modification de l'article 40 des statuts (Vote) (25e résolution).
- Pouvoirs pour formalités (26e résolution).